

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27327**

Intitulé

Aide - soignant(e) spécialisé(e) vétérinaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut des métiers de la filière animale (IMFA)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du titre réalise ses différentes tâches sous le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire.

L'assistant(e) vétérinaire est un professionnel de la santé vétérinaire. A cet effet il/elle exerce les fonctions suivantes :

- Il/elle accueille et conseille les propriétaires et les éleveurs d'animaux
- Il/elle réalise les ventes de produits et aliments non soumis à prescription médicale
- Il/elle participe à la gestion administrative de la structure vétérinaire
- Il/elle assure l'hygiène et la prévention au sein de la structure vétérinaire

Il/elle réalise l'assistance technique du vétérinaire

Les capacités attestées :

Fonctions d'accueil, de conseil et de vente:

- Accueille les propriétaires et éleveurs d'animaux et identifie leurs besoins
- Apprécie l'urgence d'une situation et oriente en conséquence
- Conduit la prise en charge de l'accueil physique et téléphonique, en français et en anglais de façon claire, empathique et professionnelle
- Reformule et sélectionne les informations utiles et indispensables.
- Connait sa structure de travail : offres de services et produits
- Conseille les propriétaires et éleveurs d'animaux selon leurs besoins
- Organise son espace de vente
- Assure la gestion des stocks
- Réalise et enregistre des ventes selon la législation en vigueur

Fonctions administratives et de secrétariat :

- Gère des dossiers et des fichiers
- Traite le courrier
- Organise l'activité dans le temps (agendas, plannings)
- Maîtrise les documents administratifs, la façon de les remplir
- Gère la caisse
- Informe le propriétaire ou éleveur des démarches administratives à effectuer
- Réalise les actes de comptabilité courante
- Vérifie les documents (factures, bons de livraison, bons de commande, bordereaux de remise...).
- Passe des commandes en respectant les contraintes budgétaires

Fonctions de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- Entretien, décontamine et stérilise le matériel médical et chirurgical
- Nettoie et désinfecte les locaux
- Entretien le matériel et les locaux afin d'éviter toute forme de contamination
- Applique les normes d'hygiène du plateau technique de soin.

Fonctions d'assistance technique :

- Réalise l'assistance technique en consultation : contention, préparation de la salle et du matériel
- Réalise l'assistance technique lors des examens complémentaires : préparation du matériel, contention, suivi des échantillons, réalisation des gestes techniques
- Réceptionne les animaux pour une chirurgie
- Surveille l'anesthésie de l'endormissement au réveil
- Seconde le vétérinaire techniquement lors de la chirurgie
- Réalise les soins d'entretien des animaux hospitalisés
- Réalise les soins prescrits par le vétérinaire
- Surveille activement l'état des animaux hospitalisés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités s'exercent dans le cadre de structures vétérinaires (cabinets, cliniques et centres hospitaliers vétérinaires). Accessoirement en animalerie, refuge

L'Assistant(e) vétérinaire est un professionnel exerçant en qualité de salarié dans une structure vétérinaire. Il/elle est sous l'autorité hiérarchique du vétérinaire et sous son contrôle.

- Salarié à durée indéterminée, à temps plein ou temps partiel : l'Assistant(e) vétérinaire peut travailler à temps plein dans des structures ayant une activité régulière ou exercer à temps partiel en ayant une deuxième activité professionnelle qui le laisse disponible pour les venir en support d'une équipe déjà en place ou lors d'un surplus d'activité.

Salarié à durée déterminée à temps plein ou temps partiel : l'Assistant(e) vétérinaire peut travailler dans des structures nécessitant une personne en remplacement d'un salarié absent (quelque soit la cause) ou pour faire face à un surplus d'activité

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1501 : Aide aux soins animaux

Réglementation d'activités :

L'Assistant(e) vétérinaire doit respecter le code de déontologie de la profession vétérinaire.

J.O n° 236 du 11 octobre 2003 page 17357

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Décret n° 2003-967 du 9 octobre 2003 portant code de déontologie vétérinaire et modifiant le code rural

NOR: AGRG0301482D

Nouveau Code de déontologie 15 mars 2015

Décret N 2015-289 du 13 mars 2015

La classification des échelons des emplois de l'ASSV dépend de la Convention Collective Nationale des cabinets et cliniques vétérinaires (Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UC 1 : Accueil, conseil et prise en charge des animaux et de leur propriétaire et/ou éleveur
- UC 2 : Gestion, administration et comptabilité de la structure vétérinaire
- UC 3 : Organisation et mise en œuvre de la commercialisation au sein de la structure vétérinaire
- UC 4 : Mise en œuvre de la prévention et de la sécurité
- UC 5 : Assistance technique au vétérinaire en situation courante
- UC 6 : Assistance techniques aux situations spécifiques : soins, examens complémentaires, chirurgie

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Directeur de l'IMFA-ESAV- Institut Bonaparte - Deux professeurs vétérinaires de l'école - Deux Aides- soignant(e)s Spécialisé(e)s Vétérinaire diplômés - Deux vétérinaires praticiens
En contrat d'apprentissage	X	IDEM
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	- 1 Aide-Soignant(e) Spécialisé(e) Vétérinaire - Directeur de l'IMFA-ESAV-Institut Bonaparte - 2 professeurs vétérinaires de l'école, et praticiens en structure vétérinaire - 1 Aide-Soignant(e) Spécialisé(e)s Vétérinaires diplômés - 2 Vétérinaires praticiens

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Assistant(e) vétérinaire" avec effet au 22 juin 2012, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel le 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du libellé de la certification.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Le taux de réussite à la certification est de 85 %

Le taux d'insertion professionnel à l'issue de la certification est de 71,29%

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

IMFA-ESAV-Institut Bonaparte
28/30 rue de Chazelles
75017 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IMFA-ESAV-Institut Bonaparte - Paris : 28 rue de Chazelles - 75017 Paris : 01 84 17 36 69 info.paris@institut-bonaparte.fr
- IMFA-ESAV-Institut Bonaparte - Nantes : 1103 Avenue Jacques Cartier - 44800 Saint Herblain: 09 64 47 57 43 info.nantes@institut-bonaparte.fr
- IMFA-ESAV-Institut Bonaparte - Strasbourg : 6 Rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg : 03 88 32 09 24 info.strasbourg@institut-bonaparte.fr
- IMFA-ESAV-Institut Bonaparte - Lyon : 142 rue Duguesclin - 69006 Lyon 6ème
- ITE formation - 6 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg- ELYSEES CANNES 22 Boulevard de la République 06400 Cannes

Historique de la certification :

La formation d'Aide-Soignant(e) Spécialisé(e) Vétérinaire existe depuis 1984.
Le Certificat d'Aide-Soignant(e) Spécialisé(e) Vétérinaire est conçu pour valider les compétences du personnel soignant vétérinaire.